

“Il y a une vraie volonté des administrations de s’emparer du sujet du mobilier reconditionné”

Marie Malaterre

Peut-on dire que les administrations se sont mises au mobilier reconditionné ?

Le secteur est sensible à la question du mobilier reconditionné, car les tarifs peuvent être de 30 à 50 % moins élevés que sur des produits neufs. Je pense que les choses avancent depuis la loi Antigaspillage pour une économie circulaire (Agec). Et la plupart des acteurs publics ont à cœur de la respecter.

Aujourd’hui, les commandes émanant d’acteurs publics sont-elles régulières ?

Parfois, les services ne savent pas comment appréhender les choses. Pour l’immense majorité des collectivités, cela progresse, on sent qu’il y a une vraie volonté. Mais avec le rythme des marchés des renouvellements de mobilier, le tout associé à une nouvelle façon de fonctionner autour du reconditionné, cela prend du temps.

Chez les acteurs publics, il manque à la fois une expertise et une habitude de pratiques.

Où se situent réellement les freins ?

Il y a tout d’abord un sujet au niveau de l’appréciation des marchés. Ce n’est pas du tout évident de rédiger un marché pour du mobilier reconditionné quand on a l’habitude de ne travailler qu’avec du neuf. Sur du mobilier reconditionné on ne peut pas aller trop loin dans les spécificités, alors que les marchés autour du mobilier neuf exigent un niveau de détail important. Pourtant, c’est tout à fait possible de s’adapter. Chez les acteurs publics, il manque à la fois une expertise et une habitude de pratiques autour du mobilier reconditionné.

Ne constatez-vous pas encore une appréhension à véritablement s’emparer du sujet ?

Quand on achète du reconditionné, on ne peut pas savoir dans le détail à quoi ressemblera la chaise ou le bureau que l’on a commandé(e). Cela peut constituer une forme d’appréhension dans un contexte où la prise de risque n’est pas toujours encouragée. Pas mal de clients demandent à voir les produits avant d’acheter et restent méfiants. Il faut rappeler que le mobilier reconditionné est souvent de grande qualité car issu de grandes marques auxquelles on donne une seconde vie. Pour être convaincu de l’intérêt du mobilier reconditionné, il faut être convaincu de l’intérêt environnemental de la démarche et avoir envie d’engager son administration dans cette direction.

Propos recueillis par Marie Malaterre